



Mandataire successoral nom du vendeur pour la maison

Par **Fontanet luc**, le **18/01/2018** à **23:48**

Bonjour, dans le cadre d'une succession et suite au renoncement des parents deux enfants mineurs ont été désignés par le juge des tutelles comme héritiers avec leur tante. Les parents font appel. L'appel est en cours. Entre temps le Tgi désigne un mandataire pour notamment vendre un bien immobilier. L'affaire est bloquée car le notaire et le mandataire ne savent pas quel nom de vendeur mettre dans l'acte de vente... Je ne comprends pas que cela pose question. Il doit bien y avoir une réponse légale claire à cela. Pour moi le vendeur est le mandataire désigné pour représenter tous les héritiers.. merci me donner votre avis sur ce point. Cdlt